

Réunion de Conseil Municipal en session ordinaire
10 avril 2021
Compte-rendu

Étaient présents : Mme Catherine VIEL, Maire ; M. Antoine FOUAUX, 1^{er} Adjoint ; M. Damien PHILIPPE, 2^{ème} Adjoint ; Mmes Marcelle CHOISNARD, Sophie GIOT, Laura LORET, Sandrine LELEGARD, Nathalie LEMANISSIER, Noëlle VIEL ; M. Antoine COTTIN

Était absent excusé : M. Claude ANTHEAUME

Procuration : M. Claude ANTHEAUME à Mme Marcelle CHOISNARD

M. Antoine COTTIN a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Mme le Maire à 17h15.

Mme le Maire remercie tous les conseillers de leurs présences pour ce conseil exceptionnellement fixé un samedi en raison de la non disponibilité hier de M COTTIN Antoine responsable du Budget.

Mme le Maire annonce que ce conseil va être chargé et que M COTTIN Antoine (responsable budget/finances) a réuni plusieurs fois la commission finances pour préparer au mieux le budget. Avant de passer au vote M COTTIN expliquera la situation financière de la commune ainsi que les nombreuses difficultés rencontrées.

Mme le Maire indique également que les 2 adjoints et elle-même se sont réunis le vendredi 2 avril pour étudier les devis des futurs travaux et fixer ensemble les priorités. Les devis et montants vont être présentés lors de ce conseil.

Mme le Maire, après s'être assurée que le compte rendu du précédent conseil avait bien été reçu par tous les conseillers procède à sa lecture.

Elle introduit la réunion de Conseil Municipal en rappelant l'ordre du jour.

I- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Mme le Maire demande à M. ANTOINE COTTIN de présenter le compte administratif 2020.

Dépenses de fonctionnement : 99 445.28 €

Recettes de fonctionnement : 144 562.35 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 920.53 €

Mme le Maire quitte la salle de Conseil, et laisse la présidence à ANTOINE FOUAUX, 1ER ADJOINT.

Le compte administratif est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire revient dans la salle et demande à M. ANTOINE COTTIN de présenter le compte de gestion 2020 qui est identique au Compte Administratif.

Le compte de gestion 2020 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

II- Taux d'imposition 2021

Mme le Maire rappelle que l'un des engagements pris lors de la campagne était de ne pas augmenter les impôts locaux. Malgré les arriérés de factures et de charges que la commune doit payer elle propose, comme en 2020, de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente.

Mme le Maire rappelle que le taux pour la Taxe Foncière bâtie s'élève à 4,81% contre 5,51% pour la taxe foncière non bâtie. Il est précisé qu'il n'y a pas lieu d'examiner le taux de la taxe d'habitation, lequel est gelé dans le cadre de la disparition progressive de cet impôt.

Mme le Maire indique que la disparition de la taxe d'habitation sera en partie compensée par la part de la taxe foncière auparavant touchée par le département. Le taux fixé par le département est établi à 22,10% de la base imposable.

Madame le Maire propose donc de reconduire les taux, soit =

- Taxe foncière bâtie : $4,81+22,10= 26,91\%$
- Taxe foncière non bâtie : $5,51+22,10= 27,61\%$

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

III- Travaux et devis divers

Mme le Maire indique que de nombreux travaux sont à réaliser à échéance rapprochée dans la commune, soit qu'il s'agisse de travaux rendus urgents pour la pérennité des bâtiments, soit qu'il s'agisse de travaux rendus possibles par les subventions importantes allouées cette année. Mme le Maire précise d'emblée que la réalisation de ces travaux sera financée par un crédit ainsi que par les subventions que la commune pourra obtenir dans des proportions variables selon la nature des travaux.

Mme le Maire propose de passer en revue les différents postes et d'examiner les devis reçus.

A- Mairie : chauffage et électricité

Mme le Maire rappelle que le projet consiste à remplacer les radiateurs de la salle du Conseil, ainsi que d'installer les branchements dans la salle permettant l'installation d'un bureau d'accueil.

Trois devis sont présentés au conseil, présentant des prestations tenues pour équivalentes :

- DBS Électricité pour 2954,14€ TTC
- GC Entreprise pour 2809.57 € TTC
- Entreprise Malice pour 4230€ ou 3414€ sans installation des branchements pour la borne d'accueil

Mme le Maire propose de choisir le devis réalisé par GC électricité, étant moins onéreux et plus proche géographiquement de Colombières.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire indique qu'il est possible d'obtenir jusqu'à 50% de subvention.

M. Damien Philippe, 2^{ème} Adjoint indique pour information qu'il a reçu un devis pour la rénovation de l'électricité d'un appartement au couvent s'élevant à 6277€ TTC.

B- Fenêtres et portes

Mme le Maire indique qu'il s'agit ici de faire changer les fenêtres de l'appartement occupé par M. Madeleine au couvent, de la maison occupée par M. et Mme Dessolier, ainsi que de la Mairie.

Deux devis sont présentés au Conseil, pour des prestations tenues pour équivalentes :

- Entreprise B'Plast pour 22 415.39€
- Entreprise Jourdan pour 23 529,77€

Mme Marcelle Choisnard demande si les fenêtres de la Mairie conserveront bien leur aspect actuel (avec des carreaux), et M. Antoine Cottin demande quel sera le sort de la partie des fenêtres de la mairie donnant dans le faux plafond.

M. Damien Philippe, 2^{ème} Adjoint précise que dans les deux devis, il est prévu que des baguettes en bois soient posées afin de conserver l'aspect actuel des fenêtres (avec des carreaux), et que la partie donnant dans le faux plafond sera bien changée.

Mme le Maire propose de voter pour chacun des devis et rappelle que l'entreprise JOURDAN est plus proche géographiquement de Colombières.

Le devis proposé par B'Plast est adopté (8 voix pour, 3 voix contre, pas d'abstention).

C- Changement d'ordinateur Mairie

Mme le Maire indique que la vétusté de l'ordinateur mis à la disposition de la Secrétaire de Mairie ne lui permet plus de travailler dans des bonnes conditions, et précise qu'en raison de son âge, il ne peut plus être mis à jour.

Mme le Maire présente le devis proposé par Modularis, avec qui la commune a l'habitude de travailler (logiciel de gestion, maintenance, etc.). Le devis, incluant la fourniture d'un ordinateur, des logiciels ainsi que la mise en service, s'élève à 1379,63€.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

D- Toitures

Mme le Maire rappelle que, comme cela a été évoqué à l'occasion de précédentes réunions de Conseil Municipal, M. Philippe, 2^{ème} Adjoint et elle-même ont fait examiner les toitures des bâtiments communaux afin d'estimer les réparations qu'il convenait de faire. Les devis proposés font parfois état d'importantes différences de prix.

(i) Hotte et mise en sécurité de la salle des fêtes

- Entreprise Richard (réparation des fuites et zinguerie) : 517,15€
- Couvreur du Cotentin (réparation des fuites + remise aux normes de la hotte) : 600+1332 = 1932€ TTC

Après étude des 2 devis par les membres du conseil celui-ci estime que le devis des Couvreur du Cotentin est plus approprié aux travaux à effectuer et décide donc de faire travailler les Couvreur du Cotentin.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

(ii) Toiture de l'église

- Entreprise Richard: 1346€ (comprenant le changement de chéneau et de solins)
- Couvreur du Cotentin : 300€ (réparation de fuites avec voile de résine)

Après délibération du conseil sur la nature des travaux à effectuer, Mme le Maire propose au Conseil de faire travailler l'entreprise Richard.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

(iii) Toiture du couvent

Les devis proposés faisant état d'une différence de 3800€ entre les deux entreprises, et après délibération du Conseil sur la nature des travaux à effectuer, il ressort que la différence est trop importante pour pouvoir se prononcer.

Mme le Maire propose de reporter l'adoption d'un devis à la prochaine réunion du Conseil Municipal, et après avoir obtenu des éclaircissements de la part des artisans.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

(iv) Toiture de la Mairie

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Richard, s'élevant à 271,20€ pour le remplacement de 30 ardoises.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

(v) Toiture du presbytère

- Couvreur du Cotentin : 2826,90€ (remplacement de 150 ardoises, zinguerie, 24h de travail)
- Entreprise Richard: 1535,05€ (zinguerie, souche des cheminées, remplacement de 150 ardoises, 8h de travail)

Mme le Maire propose de faire travailler l'entreprise Richard, eut égard au tarif plus compétitif.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Mme Nathalie Lemanissier demande quel est le degré d'urgence des travaux.

M. Damien Philippe, 2^{ème} Adjoint, répond que ces fuites le long des cheminées rendent nécessaire une intervention à court terme.

Mme le Maire précise que ces réparations permettront de garder le bâtiment sain en attendant une plus ample remise en état.

(vi) Toiture du Préau (devant la mairie)

Mme le Maire présente le devis des couvreurs du Cotentin, s'élevant à 125,40€ pour le remplacement de 35 ardoises et ½ heure de travail.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

E- Urne

Mme le Maire rappelle qu'en vue des élections devant se tenir en juin, la commune doit se doter d'une deuxième urne. Elle présente une urne conforme proposée sur le site Bruneau, d'une valeur de 200€.

Après délibération, Mme le Maire propose au conseil d'accepter toute proposition d'urne conforme d'une valeur inférieure ou égale à 200€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

F- Balancier de la cloche de l'église

Mme le Maire présente le devis de Biard-Roy, l'entreprise chargée de l'entretien des cloches de l'église, pour le remplacement d'un balancier, s'élevant à 1237,20€.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

G- Diagnostique des fosses du couvent

Mme le Maire informe le conseil que le diagnostic des fosses septiques du couvent sera facturé entre 600 et 800€ à la commune par la société AQUALOGIK. Elle précise que la commune pourrait espérer 50% de subvention, sous toutes réserves.

Mme le Maire propose au Conseil de donner son accord pour la réalisation des diagnostics.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

H- Chemin des Landes

Mme le Maire présente trois devis pour le dérasement du chemin des Landes, le moins cher des trois s'élevant à 10 452,00 €. Au vu des travaux envisagés, et des arriérés de paiement qui seront évoqués par M. Antoine Cottin, elle propose de reporter ces travaux à un autre exercice, étant entendu que l'entretien du chemin du côté de Mestry devra être réalisé par la commune.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

I- Défibrillateur

Mme le Maire rappelle que l'installation d'un défibrillateur était une promesse faite aux habitants de Colombières pendant la campagne.

M. Damien Philippe, 2^{ème} Adjoint, présente les devis qu'il a reçus.

Mme le Maire précise qu'aucune subvention n'est a priori envisageable pour cette dépense.

- France DAE : 1761€ TTC (fourniture du défibrillateur et de l'armoire, garantie 5 ans pour les électrodes Adultes et Enfants, maintenance pendant 5 ans incluse)

- Check Heart: 1793€ TTC + 9,93/Mois (Pack Zoll, armoire extérieure, électrode pédiatrique)
OU en location: 48,32€/mois sur 60 mois (soit 2099€ pour 3 ans)

Mme le Maire propose d'accepter le devis de France DAE.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. DAMIEN PHILIPPE, 2^{ÈME} ADJOINT, indique qu'il a reçu une estimation de l'entreprise Pezeril pour la réalisation d'un terrain de pétanque comprenant 3 pistes côte à côte de 3,50*12m. Ce tarif comprend le terrassement, l'installation d'un géotextile, l'installation de contours en autoclave, et s'élève à 3017,38€.

MME LE MAIRE indique par ailleurs qu'elle a été sollicitée par les habitants de Colombières concernant la suppression des poteaux devant l'église. Ils servent aujourd'hui de support au dispositif Vigipirate Urgence Attentat. Mme le Maire indique donc que la préfecture lui a confirmé que la commune se trouve dans l'obligation de les laisser tant que durera ce niveau d'alerte du plan Vigipirate, et qu'ils seront enlevés après.

M. DAMIEN PHILIPPE, 2ÈME ADJOINT, propose que les poteaux soient ensuite réutilisés en vue de protéger les marches du Calvaire.

MME LE MAIRE indique à ce sujet que le Calvaire sera mis en place le 12 avril par l'entreprise Jourdan.

M. DAMIEN PHILIPPE, 2ÈME ADJOINT, évoque la question de l'installation d'un radar pédagogique dans le bourg, dans l'optique de la sécurisation de celui-ci, et en vue de faire baisser la vitesse. Il précise que les subventions pour un tel projet s'élèveraient à 40%.

MME SOPHIE GIOT évoque la question de tables de pic-nic et de bancs à installer dans la commune. Elle indique que l'idéal serait d'installer des tables en pierre, dont la durée de vie et la facilité d'entretien est sans commune mesure avec le bois ou le fer. La valeur d'un lot de 3 tables en pierre avec leurs bancs est de 2198.97 HT (soit 732.99 € HT l'unité) , et la valeur d'un banc est de 225,18€ HT. MME SOPHIE GIOT demande au Conseil s'il serait envisageable de réaliser ces investissements cette année.

MME LE MAIRE répond qu'elle est favorable à l'installation de bancs et de tables de pic-nic dans la commune, mais qu'il s'agit là d'investissement représentant des sommes importantes au vu du budget 2021, que l'on sera amené à détailler un peu plus tard.

ANTOINE FOUAUX, 1ER ADJOINT ajoute qu'il serait intéressant de construire un projet d'urbanisme globalisé afin de déterminer où et quand ces installations pourraient être mises en place.

Mme NATHALIE LEMANISSIER remarque qu'il serait impératif de poser un banc au cimetière.

MME SOPHIE GIOT demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une enveloppe pour ce type d'investissement.

Mme NATHALIE LEMANISSIER précise qu'il est important pour les habitants de la commune que des investissements visibles soient réalisés.

MME LE MAIRE rappelle que beaucoup a été fait depuis le début de ce mandat, notamment avec la réouverture de l'église, la reconstruction du calvaire, ainsi que la mise en place du site internet de la commune. Le défibrillateur est aussi un investissement à la fois vital et urgent au regard des promesses faites aux habitants.

Mme NATHALIE LEMANISSIER souligne qu'il est possible d'aller plus loin.

M. ANTOINE COTTIN répond que tout dépend de la capacité que la commune aura à se financer par le crédit pour l'exercice 2021. Les conditions sont favorables au financement par la dette, mais les montants des fonds empruntés ne nous sont pas encore connus.

ANTOINE FOUAUX, 1ER ADJOINT ajoute qu'il reste 5 ans de mandat, et que l'on est loin de la dernière année. Les investissements envisagés devront s'étaler sur la durée du mandat.

MME LE MAIRE conclut en proposant aux commissions de réaliser un projet d'urbanisme construit. Il y a beaucoup de choses à faire en matière d'urbanisme, et il est certainement possible de faire des économies sur certains points et d'investir dans les projets évoqués.

MME NATHALIE LEMANISSIER évoque les plantations qu'il y aurait à faire, notamment des rosiers et autres fleurs le long de l'église.

MME LE MAIRE répond qu'elle n'a aucune objection à ce que la commission urbanisme s'occupe d'acheter des fleurs que l'employé communal pourra planter dans les pots autour de l'église.

IV- Subventions aux associations

A- Comité des fêtes

MME LE MAIRE propose de réallouer au comité des fêtes la même subvention que les années précédentes à savoir 400€, dont le versement serait suspendu à ce que la fête de Colombières ait bien lieu. MME NATHALIE LEMANISSIER propose qu'à défaut de fête, la subvention soit de 200€, tenant compte des frais de l'association.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

B- Amicale pour tous

MME LE MAIRE rappelle qu'il s'agit là d'une association qui existe depuis 11 ans et ne demande aucune subvention, comme les années précédentes.

C- Association en voie de création

MME LE MAIRE a reçu à la mairie en janvier des personnes très dynamiques nouvellement installées qui souhaitent créer une association. Elle leur dit que le Conseil soutiendrait tous les projets qui dynamiseront la commune.

Le Conseil sera donc amené à évoquer à nouveau la question de cette association dès lors qu'elle aura acquis sa personnalité morale et sa pleine capacité juridique. Il est notamment envisagé une rencontre avec le Conseil et une présentation lors d'une prochaine réunion en session ordinaire.

D- Les compagnons de Formigny

MME LE MAIRE présente la demande de subvention de cette association qui intervient au Château de Colombières à l'occasion des fêtes médiévales. MME LE MAIRE propose de leur allouer une subvention de 100€, à condition que l'évènement ait bien lieu.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

E- ADMR

MME LE MAIRE présente cette association qui s'occupe de l'aide à la personne et la distribution de repas aux personnes âgées. Beaucoup d'habitants de Colombières profitent de leurs prestations.

MME LE MAIRE propose de leur allouer une subvention de 50€.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

F- Myosotis

MME SOPHIE GIOT présente la demande qu'elle a reçu de l'association Myosotis, qui distribue également des repas. Leur intervention à la marge sur la commune est relevée par le Conseil.

La proposition est mise aux voix et refusée à l'unanimité.

G- Croix rouge

MME LE MAIRE propose une subvention de 40€, relevant l'implication de la Croix-Rouge pendant la crise sanitaire, et la situation financière difficile dans laquelle se trouve cette organisation, qui repose sur des bénévoles.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

H- ADTLB

MME LE MAIRE présente cette association de développement du territoire local du Bessin, qui intervient dans 58 communes pour la dynamisation de la culture. Cette association est financée par le département et l'intercom participe à hauteur de 48000€/an. Elle intervient gratuitement auprès des communes et prévoit un concert à Colombières le samedi 11 décembre prochain.

MME LE MAIRE propose une subvention de 30€.

La proposition est mise aux voix et adoptée à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

I- Indemnité du Porte Drapeau

MME LE MAIRE propose une indemnité de 100€ pour les déplacements de M Paul ROCTON porte-drapeau.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

J- SPA

MME LE MAIRE propose une subvention de 30€.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

V- Gardiennage de l'église

MME LE MAIRE propose de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Mme Lecluze, s'élevant à 150€.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

VI- Budget primitif 2021

MME LE MAIRE donne la parole à M. ANTOINE COTTIN qui procède à la présentation générale du BP 2021.

Il indique que ce budget est énormément alourdi par les dépenses à régler reportées depuis plusieurs exercices, notamment des redressements de taxe foncière, et URSAFF, s'élevant en tout à 35000 euros. Les impayés de la commune s'élèvent en tout à 64907,78€, ce qui est énorme et nous a été laissé par la précédente mandature.

Il est à noter que la commune envisage l'obtention d'un crédit pour financer ses investissements en 2021, étant entendu que les subventions obtenues viendront participer au remboursement de ce crédit.

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 11 Charges à Caractère Général : 60350€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 12 Charges de personnel : 79700€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 17 Atténuation des Produits : 7009€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 33700€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 66 Charges financières: 1000€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles: 0€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement: 971.92€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 002 Déficit reporté: 0€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Fonctionnement recettes :

Chapitre 70 produits des services : 320 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 73 impôts et taxes : 53099 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 74 dotations : 40108 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 75 autres produits et gestion courante : 23500 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Investissements dépenses :

Chapitre 21 immobilisations corporelles : 59170.92 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 16 emprunts : 1500 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Investissement recettes :

Chapitre 13 subventions : 14699 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 16 emprunts : 45000€

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 10 excédents fonctionnement capitalisé : 9.34 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : 971.92 €

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

VII- RIFSEEP

MME LE MAIRE présente le RIFSEEP, déjà évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil, qui est le régime indemnitaire pour Mme Julie Bourdin, Secrétaire de Mairie, qui a reçu un avis favorable du centre de gestion.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

VIII- Demande de subventions pour les travaux

ANTOINE FOUAUX, 1ER ADJOINT présente les différentes demandes de subventions pour les travaux et propose de mandater MME LE MAIRE afin de tenter d'obtenir ces subventions dans les termes suivants:

-Demande de subventions DSIL et/ou DETR et APCR pour la rénovation des bâtiments communaux :

Il est rappelé aux membres du conseil le projet en cours d'étude pour la rénovation des bâtiments communaux (remplacement fenêtres et portes du bâtiment de la mairie + logement M DESSOLIERS + M MADELAINE + chauffages et électricité mairie)

Dans ce cadre, le conseil municipal adopte le principe de l'opération présentée par Mme le maire pour un montant de 22 037.76 € hors taxes au titre de l'année 2021.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL et/ou de la DETR, et du Département pour cette opération en fonction de son éligibilité aux différents programmes d'aides publiques.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les actes à intervenir, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture et du Département.

Demande de subventions DSIL et/ou DETR pour la rénovation des toitures des bâtiments communaux :

Il est rappelé aux membres du conseil le projet en cours d'étude pour la rénovation des toitures des bâtiments communaux

Dans ce cadre, le conseil municipal adopte le principe de l'opération présentée par Mme le maire pour un montant de 4458,00 € hors taxes au titre de l'année 2021.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL et/ou de la DETR, pour cette opération en fonction de son éligibilité aux différents programmes d'aides publiques.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les actes à intervenir, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture .

Demande de subventions DSIL et/ou DETR et APCR pour le remplacement de l'appareil du tintement de l'église :

Il est rappelé aux membres du conseil le projet en cours pour le remplacement de l'appareil de tintement de l'église. Dans ce cadre, le conseil municipal adopte le principe de l'opération présentée par Mme le maire pour un montant de 1031.00 € hors taxes au titre de l'année 2021.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL et/ou de la DETR, et du Département pour cette opération en fonction de son éligibilité aux différents programmes d'aides publiques.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les actes à intervenir, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture et du Département.

IX- Questions diverses

M. DAMIEN PHILIPPE, 2ÈME ADJOINT demande si MME LE MAIRE a eu un retour du SDIS concernant la sécurité incendie.

MME LE MAIRE lui répond que la réponse a été retardée suite à un problème informatique au SDIS. M. le Maire de Bernesq l'a informée que deux bornes étaient hors d'usage: celle du Feuillet ainsi que celle située à l'entrée du bourg route du Molay.

MME NATHALIE LEMANISSIER demande s'il serait possible d'y voir plus clair dans les dépenses de la commune.

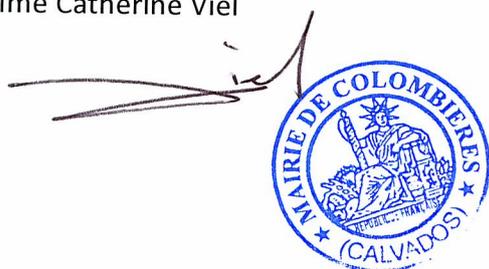
M. ANTOINE COTTIN lui remet la liste des dépenses titrées en 2020 afin qu'elle puisse se faire une idée.

MME SOPHIE GIOT demande s'il serait possible d'être informée par Mme Bourdin lorsqu'un décès survient dans la commune.

MME LE MAIRE lui répond qu'elle y veillerait.

L'ordre du jour étant épuisé, MME LE MAIRE lève la séance à 21h30.

Le Maire,
Mme Catherine Viel



Le secrétaire de Séance,
M. Antoine Cottin